

# COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2016

**Présents** : BOISSARD Jean-Claude, ARNAUD Françoise, BEURRIER Jacques, CARLOT David, MONNOT Marie Hélène, MRCELA Christel, PELLETIER Lionel, REBOUILLAT Denis, ROCHHIA Emmanuel

**Excusée** : PERRAUD Claude

**Secrétaire** : MRCELA Christel

---

Le Conseil Municipal approuve le précédent compte rendu.

## **Délibération - Travaux mise en accessibilité de la salle des fêtes et subvention DETR :**

Monsieur le Maire rappelle aux élus l'obligation de procéder à la mise en accessibilité des bâtiments accueillant du public. Pour la salle des fêtes, une rampe d'accès doit être créée ainsi que la matérialisation d'une place de parking réservée aux personnes souffrant d'un handicap.

Afin de réduire les coûts, Mr le Maire propose de demander une subvention DETR auprès des services préfectoraux. A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'autoriser Mr le Maire à présenter une demande de subvention pour ces travaux.

A ce jour nous n'avons qu'un seul devis. D'autres devis vont être demandés et seront présentés lors d'un prochain conseil municipal afin de pouvoir délibérer sur l'entreprise et le montant des travaux retenus.

## **Délibération - Travaux mise en accessibilité de la mairie :**

Monsieur le Maire propose aux conseillers deux hypothèses concernant les travaux de mise en accessibilité de la mairie, soumis aux mêmes obligations que la salle des fêtes, précédemment évoquées.

### **Projet 1 :**      **Transfert de la mairie dans l'ancienne école.**

(l'étude tient compte d'une éventuelle transformation en logement)

Travaux nécessaires : Aménagement intérieur et extérieur à réaliser, réfection des sanitaires, création d'une rampe d'accès, place de parking matérialisée pour les personnes à mobilité réduite.

Estimation des travaux :      estimation effectuée par Jura Sica.  
56 500 € HT (frais d'études et maîtrise d'œuvre Jura Sica compris). Subvention DETR espérée 22 600 € (40% des travaux)

Coût pour la commune :      33 900 € HT

### **Projet 2 :**      **Modification du bâtiment actuel.**

Travaux nécessaires : Modifier l'accès à la mairie en passant par l'arrière du bâtiment, transformer une fenêtre en porte, et mise aux normes électriques de la pièce.

Estimation des travaux :      20 000 € HT. Subvention DETR espérée 8 000 €.

Coût pour la commune :      12 000 € HT

Après débat et vote à bulletin secret, le résultat est le suivant : 5 voix pour le projet 1 et 4 voix pour le projet 2.

- Le projet 1 est donc retenu, à savoir de transférer la mairie actuelle dans l'ancienne école
- Mr le Maire est autorisé :
  - o à déposer une demande de subvention DETR auprès des services préfectoraux
  - o à confier la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études SICA, Maison de l'habitat 32 rue Rouget de Lisle BP 40088 39003 Lons le Saunier.
  - o à signer tous documents relatifs à la maîtrise d'œuvre.

### **Délibération - Convention informatique :**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'afin de réduire les coûts de maintenance informatique SIDEC, il serait préférable de regrouper sur le même poste informatique les 4 communes de la secrétaire de mairie. Les frais de maintenance informatique seraient réglés entièrement par la commune « mère » et refacturés aux 3 communes « annexes ».

Après différentes réunions entre les 4 maires et des représentants du SIDEC, il est proposé que Rye soit la commune « mère » et que les 3 communes annexes soient La Charme, Bois de Gand et Champrougier. L'achat d'un ordinateur portable et de ses accessoires seront nécessaires et seront divisés entre les 4 communes, à parts égales. Pour la sauvegarde journalière des documents e-magnus, le service Cloud du SIDEC est retenu, pour un coût mensuel de 33€, à diviser par 4.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide

- de retenir cette proposition
- d'autoriser Mr le Maire à élaborer et signer la convention qui nous liera aux autres communes
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

### **Délibération - Achat de matériel informatique :**

Monsieur le Maire présente différents devis pour l'acquisition du matériel informatique de la secrétaire. Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise RVS pour un montant de 1 800.00 € HT.

### **Délibération - DM 1 :**

Monsieur le Maire propose la DM suivante : ouverture de crédits au chapitre 041

+ 2 500 € au 21534

- 2 500 € au 21318

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal valide la décision modificative telle que présentée.

### **Délibération - Modification du règlement de la salle des fêtes et salle du club :**

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement de la salle des fêtes comme suit :

- Pas de musique dans la salle du club
- Fin de la manifestation au plus tard à 23h dans la salle du club
- Gratuité dans les 2 salles pour toute réunion concernant la commune organisée par la communauté de communes.

### **Informations diverses :**

- Affouage 2016 : Le bois des parcelles 10, 14 et 18 n'ayant pas été vendu, il sera remis aux affouagistes pour la saison 2016-2017.